

1° Vous m'imputez ce que je n'ai point dit, et le contraire même de ce que j'ai écrit formellement ;

2° Vos applications, fussent-elles une suite nécessaire de ce que j'ai écrit, je les soutiendrais toutes fondées sur vos ouvrages ;

3° Par des applications forcées et parfaitement opposées au caractère de ma réfutation, vous dénaturez ce que j'ai réellement écrit.

Tels sont les trois points de l'auteur des *Lettres provinciales philosophiques*. Au reste, il traite tout cela sommairement et son mémoire n'a pas en cette partie huit pages in-4°.

Son grand cheval de bataille consiste en trois tableaux qu'il qualifie d'*intéressants*.

« Dans le premier, il met Moïse d'un côté et *M. Soulavie* de l'autre : c'est-à-dire les propositions de celui-ci accolées au texte de la Genèse, et il en conclut qu'il a le droit de dire à son adversaire : *Vous avez déchiré les premières pages de la révélation ; un petit philosophe à système ne s'y prendrait pas mieux pour les dénaturer.*

« Dans le second, c'est *M. Soulavie* et la Sorbonne. Il suit la même méthode et conclut : Donc, dire à *M. Soulavie* qu'il a bravé la Sorbonne, ce ne serait pas une injure, mais un reproche trop justement fondé sur ses écrits publiés.

« Dans le troisième enfin, *M. de Barruel* oppose *M. Soulavie* à *M. Soulavie* et prétend le trouver évidemment en contradiction avec lui-même quand il essaye de répondre à la critique de son antagoniste, ou de prouver que celui-ci a falsifié les écrits de *M. Soulavie.* »

Le plus clair de tout cela, c'est que les deux adversaires